

**COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER**  
**NOTE DE SYNTHÈSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

---

Le contexte général des collectivités territoriales est caractérisé par une pression forte exercée sur les dotations attribuées par l'Etat, une orientation poussée vers la mutualisation et la création de synergies dans un contexte bancaire actuellement favorable pour les taux et les conditions de crédit.

Dans cet environnement, la Commune de Boulogne sur mer entend développer les actions de proximité pour renforcer la qualité du service public, favoriser le mieux vivre des habitants et renforcer l'attractivité de la commune.

Le processus budgétaire fin juin s'appuie sur 3 phases :

1. Le compte administratif : la gestion de la commune est historiquement saine et s'appuie sur une maîtrise des dépenses combinée à une recherche permanente de recettes ; les équilibres comptables sont respectés et les perspectives financières sont favorables. Les masses budgétaires sont de 74 Millions d'Euros en fonctionnement et de 38 Millions d'Euros en investissement.
2. Le budget supplémentaire correspond à l'intégration des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2017 sur les comptes 2018 et ajuste les crédits votés au budget primitif selon la vie de la collectivité
3. La décision modificative adapte naturellement les crédits votés au budget primitif.

1. Le compte administratif 2017

Le compte administratif s'inscrit dans la lignée des comptes administratifs de la Commune dans le respect des orientations de la mandature :

- Garantir la modération fiscale avec des taux de fiscalité directe locale qui ne changent pas.  
Pas d'augmentation sur le taux de taxe d'habitation  
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties  
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement. Avec une baisse de -3.5 % entre 2016 et 2017, la Commune maîtrise ses dépenses de fonctionnement, stabilise la masse salariale et réduit ses charges financières tout en préservant la mise en oeuvre des politiques publiques.
- Préserver les équilibres financiers en capitalisant sur la capacité d'auto financement. La Commune dégage 13.7 Millions d'Euros d'autofinancement.
- Cette capacité d'autofinancement reste élevée bien qu'elle soit impactée par les transferts de compétence imposées par la loi Notre, les transferts de compétence des services de l'Etat que partiellement compensés, les concours étatiques sous la forme de dotations ou évolutions fiscales affectant les recettes de la commune
- Investir au profit de la modernisation, l'attractivité et le rayonnement de la Commune. 20 Millions d'Euros consacrés aux équipements, les aménagements urbains, la voirie, les écoles, l'action sociale, la culture et le sport.
- Se désendetter. A un peu plus de 51 Millions d'Euros, la dette continue de baisser de près de 2 millions d'Euros en 1 an. La capacité de désendettement demeure sous le cap positif des 6 années.

2. Le budget supplémentaire

- Le budget supplémentaire représente un volume de 14 Millions d'Euros sur le Budget Principal et constitue une étape budgétaire technique qui est fondée sur :
- Le traitement des restes à réaliser de 2017 comptabilisés dans la phase opérations de fin d'exercice.
- Les opérations techniques d'ajustement courant de crédits
- L'Affectation des résultats essentiellement en excédent de fonctionnement reporté ou en couverture du besoin de financement en investissement. Globalement l'ensemble des excédents dégagés sont ventilés pour 3 Millions d'Euros en excédent de fonctionnement reporté et 8.2 Millions d'Euros en couverture du besoin de financement en investissement.
- 
- 3 La décision modificative
- Les ajustements classiques de crédit selon la vie économique de la collectivité